



**Commune de ROUMOULES**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 15 mai 2019**

Convocation et affichage : 6 mai 2019

**Présents :** M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, M. Alain COCUAUD, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Sébastien MOHEN, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL et Mme Concetta ZUNINO

**Absents excusés :** Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, M. Laurent MANUEL et M. Gilles PRIN-ABEIL.

M. Jean BLANC a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS

M. Gilles PRIN-ABEIL a donné pouvoir à M. Alain COCUAUD

M. Alain Patrick ROY a été élu secrétaire.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter le point suivant : délibération modificative.*

*À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour.*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance 24 avril 2019, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 035 – ONF :** Compte tenu d'un peuplement pauvre et difficilement exploitable, la commune décide de renoncer à exploiter les parcelles forestières U 9/11/12 et 14, U 13 et U 3a/3b et U 6. Accord à l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ **N° 2019 – 036 – Fédération nationale des Communes forestières** a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office national des Forêts (en lieu et place de la DGFIP) qui a été mis en place sans leur avis contrairement à ce qui était prévu dans le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 avec l'Etat. Accord pour faire une délibération dans ce sens. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 037- Modifications des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon :** le développement de la représentation de l'ensemble région département tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales, compétence Gémapi et intégration au syndicat mixte des collectivités ayant délibéré pour intégrer ce syndicat. Accord pour ces modifications. Faire délibération à l'unanimité.  
**N° 2019 – 038 – Afin d'assurer la gouvernance du syndicat mixte de gestion du PNRV,** il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. M. Alain Patrick ROY est élu délégué titulaire. M. Gilles PRIN-ABEIL est élu délégué suppléant et M. Alain COCUAUD est élu délégué suppléant. Les trois sont élus à l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ **Wifi :** Après étude des conditions pour mettre en place la Wifi dans le village, le conseil municipal renonce à ce projet trop onéreux. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 039 – Nomination de la zone artisanale située route de Puimoisson :** Cette zone artisanale a 4 noms différents. Ce qui complique la géolocalisation des entreprises. Cette zone artisanale aura pour seul nom Zone artisanale Le Colostre. Une numérotation des bâtiments et entreprises sera mise en place. Les voies qui se trouvent dans cette zone artisanale seront nommées ainsi : 1 - la voie l'Argentièrre, 2 - la voie le Colostre. Accord à l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ **N° 2019 – 040 – Délibération modificative n°1 budget commune :** 2135.114 +250 € ; 2135.130 +210 € ; 2183.94 +2840€ ; 2151.103 -3300€. Faire délibération à l'unanimité.
- ❖ **Privatisation des barrages :** le conseil municipal est contre.
- ❖ **IFCE :** Accord pour verser à Sylvie RIGGI les indemnités élections. A l'unanimité.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

